BFB Beratungsstelle für Brandverhütung
CIPI Centre d'information pour la prévention des incendies

Communiqué de presse

Cipi et bpa: ne vous gâchez pas le plaisir du 1er août

Dans le cadre d'une campagne commune, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi et le bpa – bureau de prévention des accidents bpa émettent des recommandations pour un 1er août sans accidents.

Berne, le 21 juillet 2011 – Le jour de la fête nationale approche et bientôt les feux d'artifice vont à nouveau illuminer le ciel vespéral. Un superbe spectacle pour petits et grands. Mais aussi un risque d'accidents. Observer le mode d'emploi, respecter les distances de sécurité pour les fusées et tenir les articles pyrotechniques hors de portée des enfants: ce sont là les principales recommandations du Cipi et du bpa pour une fête du 1 août sans accidents.

Jusqu'à 250 personnes se blessent chaque année à cause d'engins pyrotechniques déviés ou qui partent au moment où on les ramasse. Les dommages aux bâtiments provoqués par des engins pyrotechniques s'élèvent annuellement à 4 millions de francs en moyenne. Ce sont presque toujours des erreurs de manipulation qui sont à l'origine de ces accidents et incendies.

Le Cipi et le bpa rappellent aux amateurs de feux d'artifice qu'ils doivent se faire expliquer leur maniement par le personnel de vente et étudier le mode d'emploi. Il ne faut tirer les fusées qu'à partir de bouteilles ou de tubes bien ancrés. Les distances de sécurité recommandées doivent dans tous les cas être respectées. En outre, les engins pyrotechniques tels que les fusées, les volcans et les pétards n'ont rien à faire entre les mains de petits enfants. Les sites www.bfb-cipi.ch et www.bpa.ch informent à ce sujet.

Afin d'éviter que les fusées, volcans, pétards et autres ne provoquent des dommages, voici les conseils du Cipi et du bpa:

1. **Lors de l'achat de feux d'artifice :** faites-vous expliquer leur maniement et étudiez le mode d'emploi.
2. **Protection des personnes :** n'allumez jamais de feux d'artifice au milieu d'un rassemblement de personnes. Les feux d'artifice n'ont rien à faire entre les mains de petits enfants.
3. **Observer les distances de sécurité :** selon la grandeur des fusées, il faut observer une distance de sécurité de 40 à 200 mètres par rapport aux bâtiments.
4. **Bon ancrage des fusées :** ne tirez des fusées qu'à partir de bouteilles ou de tubes bien ancrés.
5. **Interdiction de fumer :** il est rigoureusement interdit de fumer à proximité d'articles pyrotechniques.
6. **Ne pas rallumer les ratés :** lorsqu'une pièce n'a pas fonctionné, attendez au moins 5 minutes avant de vous en approcher. Ne tentez en aucun cas un deuxième essai d'allumage ; il y a danger d'explosion.

Bundesgasse 20 | Postfach 8576 | 3001 Bern | Tel. +41 (0)31 320 22 20 | Fax +41 (0)31 320 22 99 | mail@bfb-cipi.ch | www.bfb-cipi.ch

7. **Danger d'inflammation des déchets :** avant de jeter les engins pyrotechniques utilisés, arrosez-les avec de l'eau ou laissez-les refroidir pendant au moins deux heures.
8. **Protection des appartements et des maisons :** fermez les portes, les fenêtres et les lucarnes du toit.

En cas de questions: service de presse du Cipi ; téléphone : 043 300 56 56 ; courriel : media@bfb-cipi.ch

---

Attention au feu! Le Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi sensibilise un vaste public aux dangers du feu et donne des conseils en vue de prévenir les incendies. **www.bfb-cipi.ch**.